

Le 28 novembre 2018

[Traduction]

Prêts étudiants

M. Gallant : Plus tôt cette année, notre gouvernement libéral s'est engagé à éliminer les intérêts sur tous les prêts étudiants actuels et futurs pour les personnes qui restent au Nouveau-Brunswick. Le programme en question était prévu dans le dernier budget de notre gouvernement libéral. Ce programme vise à offrir un allègement financier à des dizaines de milliers de personnes au Nouveau-Brunswick, tout en incitant les étudiants à rester dans la province et à faire carrière ici.

Grâce à l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux et grâce aux programmes de droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, nous donnerons à nos jeunes l'occasion de faire carrière ici même, dans notre province, et nous aiderons les familles à couvrir le coût de la vie. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de confirmer que son gouvernement commencera à éliminer les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux le 1^{er} janvier 2019, comme notre gouvernement l'a prévu et budgétisé?

L'hon. M. Higgs : Merci pour la question. Monsieur le président, dans le cadre de notre évaluation de l'ensemble du programme d'éducation postsecondaire... Vous savez, nous recevons des messages contradictoires. Le Rabais sur les droits de scolarité a été éliminé. Le crédit d'impôt a été éliminé. La gratuité de l'enseignement a été instaurée et, maintenant, la mesure est prônée comme étant une façon de garder les étudiants dans notre province. D'une part, nous avons pris une mesure qui, selon nous, permettra de faire venir et de garder les jeunes ici, mais, d'autre part, cela ne semble pas être le cas.

Monsieur le président, dans le cadre de notre analyse globale des mesures qui fonctionnent pour les étudiants et les incitent à rester ici pour faire leurs études, pour faire carrière au Nouveau-Brunswick et pour faire partie d'une province prospère et en croissance, nous mettrons sur pied un programme qui ne sera pas disparate ni déconnecté, mais qui fonctionnera. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Gallant : La question des prêts étudiants a longtemps été un point de discorde entre les gouvernements libéraux et conservateurs au Nouveau-Brunswick. Un gouvernement libéral précédent avait annoncé, en 2007, que la contribution parentale et celle du conjoint ou de la conjointe ne seraient plus considérées dans le calcul des prêts étudiants. Toutefois, en 2011, le ministre des Finances de l'époque, qui est le premier ministre actuel, avait annoncé dans son budget qu'il rétablirait la considération de la contribution des parents dans le calcul de l'aide financière aux étudiants, afin d'épargner 1,6 million de dollars. Dans son premier budget, en



2015, notre gouvernement libéral avait une fois de plus éliminé la considération de cette contribution dans le calcul.

Plus tôt cette année, nous nous sommes engagés à éliminer les intérêts sur tous les prêts étudiants provinciaux actuels et futurs accordés aux étudiants et étudiantes qui demeurent au Nouveau-Brunswick. Cette mesure figure au dernier budget du gouvernement libéral. Le premier ministre peut-il confirmer que son gouvernement maintiendra cet allègement financier qui incite les étudiants et étudiantes à rester au Nouveau-Brunswick et à faire carrière ici, dans la province?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, la même réponse s'applique. Il s'agira d'un programme global visant l'ensemble des mesures qui incitent les étudiants à étudier ici et, en fin de compte, à rester et travailler ici.

Pour ce qui est des idées du passé relativement aux mesures prises il y a des années, ce qu'il faut faire, dès le début, c'est essayer d'éviter le problème où les étudiants contractent le prêt maximum. Pourquoi les étudiants finissent-ils avec une dette si énorme? Vous savez, le problème est en partie lié aux possibilités des étudiants de travailler pendant l'été et d'occuper un emploi valorisant qui leur permet de réduire leur dette. Il est en partie lié au coût global des études et du logement. Comment pouvons-nous atténuer tout cela?

Notre façon de faire ne sera pas de dire simplement que nous oublierons la partie liée au prêt — ce qui constitue déjà un programme assez généreux, à ce que je comprends — et de procéder indépendamment de la vision d'ensemble. Nous procéderons à un examen exhaustif. Nous avons établi un échancier. Il s'agit d'un examen exhaustif de toute la situation. Quelles mesures fonctionnent pour les étudiants? Quelles mesures les gardent ici? Quelles mesures leur permettent d'obtenir un emploi ici en fin de compte? Quels sont les bons cours? Quels sont les coûts justes? Arrivons à des résultats pour les personnes dont nous avons besoin ici.

M. Gallant : Monsieur le président, je peux humblement suggérer au premier ministre que la manière d'atteindre l'objectif qu'il présente dans son préambule est la suivante : Vous procurez des droits de scolarité gratuits aux personnes qui en ont le plus besoin et vous procurez un allègement des droits de scolarité à la classe moyenne. Il s'agit d'un soutien financier initial pour aider les gens à fréquenter l'université publique ou le collège public de leur choix ici, au Nouveau-Brunswick, pour qu'ils puissent étudier et entamer une carrière ici même. Afin d'aider les étudiants à obtenir un emploi d'été, nous avons augmenté les budgets du programme SEED, Monsieur le président, pour les aider à travailler au Nouveau-Brunswick pendant l'été et à acquérir une expérience précieuse.

Au moyen du Fonds d'emploi pour les jeunes, nous avons une stratégie globale pour encadrer ces derniers après leurs études. Le programme leur permet d'acquérir de l'expérience pratique ici même dans la province, pour que, encore là, ils puissent faire carrière ici. Le dernier élément



de notre dernier budget visait l'exonération des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux. Cet élément fait partie, bien entendu, d'une stratégie globale. Nous demandons au premier ministre de confirmer qu'il évaluera les programmes aussitôt que possible et amorcera le processus d'exonération le 1^{er} janvier.

L'hon. M. Higgs : Je pense que le programme global que nous passons en revue est la voie que nous empruntons. L'idée de dire ce qui fonctionne... Je sais que le gouvernement précédent pensait que l'augmentation des dépenses donnait de meilleurs résultats, mais ce n'est pas ce que nous avons vu. Nous n'avons constaté cela dans aucun aspect de ce que nous avons examiné. Nous avons vu plus d'argent s'envoler. C'est ce que nous avons vraiment vu.

Dès le départ, ma position a été que les contribuables avaient assez payé. Notre but est d'optimiser les dépenses, et, si nous constatons que les dépenses ne sont pas optimisées, nous trouverons d'autres secteurs où les optimiser, car nous devons avoir une meilleure optimisation et non ajouter des taxes. Notre but est d'analyser la gamme des éléments et d'arriver à une solution. Si certains éléments fonctionnent, bravo, nous les garderons. Si certains ne fonctionnent pas, nous nous en débarrasserons. Voilà notre mandat.

Programmes du gouvernement

M. Gallant : Monsieur le président, j'ai été très clair. Nous comprenons que le gouvernement veuille maintenant évaluer certains des programmes. Évidemment, nous tenons à pouvoir débattre et discuter de ces derniers, car un grand nombre des programmes que nous avons établis ou améliorés sont, à notre avis, dans l'intérêt supérieur de l'avenir de la province.

Le sujet est très important pour les gens qui bénéficient du Programme des droits de scolarité gratuits, du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne, du programme de services de garderie gratuits ou des subventions de garde d'enfants pour la classe moyenne, ainsi que les gens qui bénéficieraient, à partir du 1^{er} janvier, de l'élimination des intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants. Tous ces gens méritent de savoir dans les plus brefs délais si les programmes en question seront mis en oeuvre en janvier et en février, comme promis, ou si les programmes se poursuivront. Monsieur le président, quand les gens peuvent-ils s'attendre à obtenir une réponse à la question de savoir si sera maintenue ou non l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux, prévue pour le 1^{er} janvier 2019, telle qu'elle a été budgétisée?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, ce sera la quatrième fois, je suppose, que je prends la parole au sujet de la même question, et ma réponse continuera d'être la même. Nous évaluerons les programmes en question en fonction de leur bien-fondé et des résultats qu'ils permettent d'atteindre dans les faits. Je ne discute pas le fait que plus d'argent soit dépensé, mais je sais que, en ce qui concerne un grand nombre de mesures pour lesquelles l'argent est dépensé...



Le chef de l'opposition officielle a peut-être un document qui montre que les programmes en question permettent d'atteindre un tel genre de résultats, mais nous n'avons pas encore pu le constater. Nous n'avons pas trouvé, au sein du système, dans quel domaine les résultats sont atteints. Lorsque je trouverai un document indiquant que, si je dépense une telle somme dans un tel domaine, j'obtiens un tel résultat, nous poursuivrons le programme en question, mais je n'ai pas encore pu trouver de tels résultats sur le sujet en particulier. Voilà pourquoi nous faisons une évaluation globale. Voilà pourquoi nous avons dit que nous la réaliserions de manière accélérée.

Nous n'excluons pas non plus des gens tout au long du processus. Il y a des étudiants qui veulent aller dans différentes universités ou différents collèges et qui veulent fréquenter des établissements que nous enregistrons et certifions ici dans la province, mais qui n'ont pas pu, car le gouvernement précédent sélectionnait des gagnants et des perdants. Nous ne sélectionnons pas de gagnants ni de perdants. Nous voulons que les gens puissent faire un choix, un choix qui leur convient dans la province où ils veulent être.

Fracturation hydraulique

M. Gallant : Si le gouvernement insiste pour que le moratoire sur la fracturation hydraulique ne soit levé que dans quelques régions, mais qu'il soit maintenu dans le comté de Kent, pourquoi le député de Saint John-Est, le leader parlementaire, a-t-il parlé, dans sa déclaration d'aujourd'hui, de la nécessité de mettre en valeur la réserve de gaz dans la province, dont le volume est estimé à des billions de mètres cubes et qui se trouve, en grande partie, dans le comté de Kent?

L'hon. M. Higgs : Merci de la question. Nous avons été très clairs. Nous ne cherchons pas à faire croître ni à développer une industrie dans le comté de Kent. Nous avons été très clairs à ce sujet. Toutefois, nous avons été tout aussi clairs depuis le début — de la campagne jusqu'à notre arrivée au pouvoir, pendant tout ce temps — sur le fait que nous voulions exploiter et mettre en valeur une ressource en gaz qui se trouve dans la région de Sussex, où des activités de production de gaz se déroulent depuis 15 ou 20 ans.

Nous avons défini le tout dans le sous-amendement, car nous voulions être très ouverts quant à nos intentions ; voilà ce que j'affirme publiquement depuis un certain temps. Cela peut paraître surprenant, mais ce n'est pas une surprise. Il est tout à fait habituel de se demander si nous pouvons travailler avec les collectivités pour trouver des solutions qui leur conviennent. Il n'y a pas de solution universelle. Je sais que les activités en question ne répondent pas aux besoins du comté de Kent et je n'ai aucune intention de les étendre au comté de Kent.

Notre objectif est de dire : Savez-vous quoi? Les industries paieront cher pour du gaz. Elles le font déjà. Nous avons une mine qui a cessé ses activités à Sussex. À votre avis, le fait que le prix du gaz naturel soit de 30 % ou 40 % plus élevé aidera-t-il à rouvrir la mine? Je ne le pense pas, Monsieur le président.



M. Gallant : Monsieur le président, c'est la personne assise à la gauche du premier ministre qui a parlé de la nécessité de mettre en valeur la réserve de gaz naturel de la province, dont le volume est estimé à des milliards de mètres cubes et qui se trouve, en grande partie, dans le comté de Kent. Je demande au premier ministre ceci : Corrigera-t-il les propos du député de Saint John-Est et dira-t-il que la réserve de milliards de mètres cubes de gaz ne sera effectivement pas mise en valeur étant donné qu'elle se trouve, en grande partie, dans le comté de Kent? Ou bien son gouvernement procédera-t-il à la mise en valeur en question, et s'agissait-il simplement d'un lapsus, Monsieur le président?

L'hon. M. Higgs : Je comprends que le chef d'en face aimerait créer un problème où il n'y en a pas. Le sous-amendement est très clair. Le plan est très clair. Avons-nous une ressource abondante dans notre province? Nous pensons que oui et nous pensons que nous avons une ressource abondante dans la région dont nous avons parlé, c'est-à-dire dans le champ McCully et en direction du sud-est. À notre avis, une ressource abondante que nous pouvons mettre en valeur s'y trouve ; Monsieur le président, nous voulons donc procéder ainsi et profiter de la technologie actuelle. D'autres régions ont constaté une réduction de leurs émissions parce qu'elles ont délaissé le pétrole lourd au profit des gaz épurés. Elles ont fermé des centrales au charbon parce qu'elles bénéficiaient d'un approvisionnement en gaz épurés. Les régions en question ont attiré des industries parce qu'elles bénéficiaient d'un approvisionnement en gaz épurés.

Nous ne réinventons pas la roue. Nous ne le faisons que pour une très petite région de la province qui veut tenir le gouvernail, Monsieur le président. Voilà notre objectif, mais nous ne l'imposerons nulle part. Mon collègue ici avance que nous disposons d'un gisement important. Nous en avons été informés, mais nous ne faisons que commencer à le mettre en valeur. Je ne connais pas la taille de la zone en question. Corridor Resources m'a informé que le gisement était important, mais je n'en connais pas la taille. Toutefois, je suis préoccupé...

Le président : Le temps est écoulé.

M. Bourque : Il me semble certainement, d'après ce que j'entends, y avoir manifestement une ouverture quant à la fracturation hydraulique dans le comté de Kent, Monsieur le président. La semaine dernière, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il rencontrerait Corridor Resources dans les prochaines semaines, je crois. Mes questions sont les suivantes : La réunion a-t-elle eu lieu, et le premier ministre ou le ministre responsable peut-il indiquer si Corridor Resources a présenté au gouvernement un plan de forage en prévision d'une possible levée du moratoire, qu'elle soit partielle ou complète? Merci.

L'hon. M. Higgs : J'ai déjà dit à la Chambre que j'avais eu des discussions téléphoniques avec Corridor Resources. Je n'ai pas rencontré les gens de Corridor personnellement. Je l'ai fait pendant les élections. Je pense que j'ai dit cela, n'oubliez pas, quand j'ai parlé, pendant les élections, d'annoncer une croissance localisée des activités de mise en valeur du gaz naturel dans la région de Sussex et de Penobsquis. Au moment où j'ai tenu ces propos, j'avais déjà parlé à Corridor Resources. J'ai eu une réunion... En fait, ce n'était pas une réunion. J'ai eu un



entretien téléphonique avec les gens de Corridor, au cours duquel ils ont dit : Vous savez, le projet nous intéresse ; nous souhaitons continuer à aller de l'avant.

Savez-vous pourquoi cela les intéresse? C'est parce que nous payons le gaz naturel cinq fois plus cher qu'en Colombie-Britannique. Nous payons 30 % ou 40 % de plus que ce que les gens paient au nord ou au sud de Boston. Savez-vous pourquoi? C'est parce que nos sources intérieures se sont épuisées, et le gaz arrive dans notre province par pipeline. Nous mettons nos industries en péril ou les désavantageons en matière de coûts. Quelles seront les répercussions, Monsieur le président? Les gens investiront ailleurs. Nous pouvons soit faire l'autruche, soit progresser de manière très calculée et durable sur le plan environnemental, d'une façon que nous pouvons tous appuyer en disant : Nous devons agir pour aider le Nouveau-Brunswick.

M. Bourque : Merci, Monsieur le président. Eh bien, une présentation datée du mois en cours et publiée sur le site Web de Corridor Resources indique que l'entreprise envisage de forer cinq nouveaux puits de fracturation et peut-être cinq puits additionnels. Certains de ces puits seraient situés dans la région la plus à l'est de la concession à bail de Corridor, qui se trouve dans le comté d'Albert près du bassin hydrographique du ruisseau Turtle. Le premier ministre ou le ministre responsable de l'énergie sont-ils au courant de la proposition présentée? Merci.

L'hon. M. Holland : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissant de la question du député d'en face. À ce moment-ci, aucun agrandissement ni aucun ajout de sites de forage n'est prévu dans la région en question du comté d'Albert. Ce que nous devons mentionner... Le député de Moncton-Centre l'a mentionné dans sa déclaration de député, quand il a dit que nous n'étions pas préoccupés ou que nous envisagions des projets de forage dans la région du comté d'Albert. Ce député n'était pas ici au cours des quatre dernières années, mais ce qui devrait vraiment retenir notre attention, c'est le fait que d'avoir simplement imposé un moratoire il y a quatre ans et de s'être lavé les mains de la question n'a aucunement réglé la situation du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

Ce que nous voulons, bien sûr, c'est nous préoccuper des répercussions environnementales. Il est simplement faux de dire que nous ne nous en préoccupons pas. Nous envisageons une mise en valeur responsable, mais nous ne faisons pas fi des répercussions environnementales. Les parties prenantes de tous les camps seront consultées de façon ouverte et transparente afin d'élaborer un plan réfléchi.

M^{me} Rogers : Le gouvernement a dévoilé son jeu hier quand la députée de Moncton-Sud-Ouest a proposé un sous-amendement selon lequel des collectivités situées dans la région de la concession détenue par Corridor Resources « ont manifesté leur volonté de consentir » à la fracturation hydraulique. Il s'agit d'une région qui s'étend vers le sud-est, à partir de Salisbury, et qui se trouve très près du bassin hydrographique du ruisseau Turtle, duquel s'approvisionnent en eau potable, dis-je bien, les villes de Moncton, de Dieppe et de Riverview. La situation me préoccupe beaucoup, en tant que porte-parole en matière d'environnement et en tant que résidente de Moncton. Je demande au premier ministre ou au ministre responsable



pourquoi le gouvernement actuel est prêt à compromettre la source d'eau potable de plus de 115 000 personnes en permettant la fracturation hydraulique près du ruisseau Turtle.

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, je suis reconnaissant de la question. Encore une fois, je veux revenir au thème du débat. Selon la question posée par la députée d'en face, nous avons l'intention de faire de la fracturation hydraulique dans le comté d'Albert. Il est vraiment injuste de nous prêter des propos que nous n'avons pas tenus à ce sujet. Nous avons indiqué très clairement que, si des régions, que ce soit le comté de Kent ou le comté de Carleton, n'étaient pas intéressées par la fracturation, celle-ci ne serait pas imposée. Les municipalités, les régions et les administrations locales ont si longtemps eu le sentiment que le gouvernement provincial leur imposait sa volonté, et, pour la première fois, nous permettons à ces régions de s'exprimer. Les personnes peuvent se faire entendre et elles peuvent exercer leur influence. Nous ne forcerons aucune région à agir contre son gré. Il serait complètement faux de dire que nous les forcerions à faire cela. En tant que député d'Albert, j'affirme que rien ne compromettra l'intégrité environnementale de la région de ma circonscription.

M^{me} Rogers : Eh bien, l'acceptabilité sociale pourrait être donnée comme argument à l'appui de la fracturation hydraulique à Sussex, mais j'en doute, étant donné que sa chambre de commerce a refusé de se prononcer à cet égard. J'estime vraiment qu'il n'y a certainement pas d'acceptabilité sociale dans la région des villes mentionnées, dont la source d'eau potable serait compromise. Le premier ministre aura-t-il l'obligeance d'assurer à la Chambre qu'aucune fracturation hydraulique ne sera autorisée à proximité du bassin hydrographique du ruisseau Turtle à moins que les gens de la région et les conseils municipaux de Moncton, Dieppe et Riverview soient consultés et y consentent?

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, je veux, encore une fois, remercier la députée d'en face de la question. Bien que j'aime débattre et avoir des conversations animées, je peux répondre simplement par oui — oui.

Nous n'irons jamais à l'encontre de la volonté des régions et des municipalités. J'ai moi-même rencontré pratiquement chacune des municipalités de ma circonscription ; celles-ci ont pleinement adhéré à l'idée que nous leur emboîtons le pas à cet égard et elles en sont reconnaissantes. Les régions et les municipalités ont, pour la première fois, le sentiment que le gouvernement provincial écoute une administration municipale. Un partenariat est formé, et une collaboration est instaurée. Quand nous ferons progresser une question, qu'il s'agisse de la mise en valeur des ressources naturelles ou de toutes autres questions qui touchent les municipalités, celles-ci auront le sentiment d'être en phase et en partenariat avec le gouvernement provincial.

Affaires autochtones

M^{me} Harris : Monsieur le président, hier, le ministre des Affaires autochtones a fait des observations très positives à propos des peuples autochtones et de la nécessité de la réconciliation. Je tiens à le féliciter pour ces observations. Néanmoins, je me demande s'il peut



préciser à la Chambre des propos qu'il a tenus dans le passé. Le 5 novembre 2013, il a qualifié d'« écoterroristes » des manifestants des Premières nations opposés à la fracturation hydraulique. Bon nombre de ces manifestants étaient des autochtones, et beaucoup prévoient manifester de nouveau si le gouvernement donne suite à son plan visant la levée du moratoire. Le ministre pense-t-il toujours que ces manifestants des Premières nations sont des terroristes?

L'hon. M. Stewart : Je remercie la députée d'en face. Tout le monde sait ce qui s'est passé dans le comté de Kent. Des groupes radicaux d'autres parties du monde sont allés là-bas.

Je vais défendre quelque chose tout de suite. Je vais défendre les gens des Premières nations de la province, car ils ont été traités comme des pions. Ils ont été traités comme des pions. Des groupes radicaux sont venus d'autres pays. J'aimerais bien qu'une vérification soit faite de l'ensemble des manifestations qui se sont tenues là-bas pour voir ce qui s'est vraiment passé, car des gens de France... Al Jazeera était sur place pour faire un reportage. Il y avait des gens ayant des intérêts pétroliers et des gens de la Nouvelle-Écosse — des gens beaucoup plus blancs que moi — qui semaient le désordre.

Je dis à la députée aujourd'hui que je ne pense pas que les gens des Premières nations soient des écoterroristes. Je pense qu'ils ont été traités injustement dans la situation et qu'ils ont été pris à partie, car, à l'époque, Elsipogtog éprouvait des difficultés financières. On s'est servi d'eux, et je suis contre cela.

Transports

M. K. Arseneau : Merci, Monsieur le président. Cela fait presque un an que la Société de l'inclusion économique et sociale a publié son rapport intitulé *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037* en décembre 2017. J'ose espérer que le travail acharné du Comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains de la SIES n'a pas été fait pour rien.

Le rapport en question comprend 35 recommandations visant divers ministères et commissions de services régionaux, bien qu'aucun ministère n'ait assumé la responsabilité d'appliquer ces recommandations. L'une des recommandations préconise qu'une seule entité provinciale soit responsable de l'application des recommandations. Le premier ministre chargera-t-il le ministre des Transports et de l'Infrastructure de veiller à la mise en oeuvre de la stratégie? Merci.

L'hon. M^{me} Shephard : Je remercie beaucoup le député de la question, et il soulève un très, très bon point. Les transports constituent, en fait, un obstacle énorme qui empêche de nombreuses personnes dans la province d'obtenir un emploi et d'accéder aux soins de santé et à d'autres services, tels que l'éducation, dont elles ont vraiment besoin.

Le rapport sur les transports ne sera pas jeté aux oubliettes. En fait, la SIES tiendra une réunion très bientôt. J'ai assisté à une séance d'information avec la SIES pour obtenir une mise à jour sur le dossier complet de la société, et nous examinerons la question. Je sais aussi qu'il s'agit



d'un dossier interdisciplinaire au sujet duquel nous avons vraiment besoin de la coopération du ministère des Transports et du ministère des Finances. Nous aurons besoin de la collaboration de tous nos collègues à l'égard de ce dossier. Ce dernier doit être traité en partenariat avec d'autres ministères. Nous examinerons la question, et j'en ferai rapport à une date ultérieure.

M. K. Arseneau : Je vous remercie beaucoup de la réponse.

[Original]

Une des recommandations du rapport *Des surfaces aux services* est que le gouvernement consacre un financement provincial à l'expansion des transports en commun et du transport communautaire pour aider à l'atteinte des objectifs de la stratégie. Or, le gouvernement provincial n'offre aucun financement direct pour appuyer les activités de transport en commun municipal et communautaire. Les villes de Fredericton, de Saint John, de Moncton et de Miramichi financent leur propre service de transport en commun, alors que les autres municipalités n'offrent pas du tout ce genre de service. Quant au service interurbain, il est très limité. Il faudrait un soutien financier direct pour faire bouger ce dossier et mettre en oeuvre les objectifs de la stratégie de transport au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre va-t-il s'assurer d'inclure dans le budget des fonds suffisants pour la mise en oeuvre du rapport *Des surfaces aux services*?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard : Je remercie encore le député de la question. Comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre, nous examinons tous les programmes pour comprendre la situation financière actuelle. Je travaillerai en étroite collaboration avec le ministre des Finances. Nous chercherons à savoir si nous pouvons faire quelque chose dans un avenir très rapproché et nous discuterons de la stratégie de transport avec tous les partis à la Chambre. Le sujet est important. Nous devons savoir dans quelle situation le gouvernement précédent nous a laissés et nous devons savoir quelles stratégies peuvent être mises en oeuvre le plus tôt possible. Nous prendrons à tâche de permettre la mise en oeuvre complète d'une stratégie de transport qui aide vraiment tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci, Monsieur le président.

Routes

M. Austin : Merci, Monsieur le président. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le ministre des Transports d'avoir fourni des documents sur le déneigement et l'entretien hivernal. Je suis d'ailleurs reconnaissant d'avoir l'occasion d'être renseigné au sujet de certains des domaines en question.

Toutefois, Monsieur le président, à l'approche de l'hiver, j'ai encore une fois des préoccupations concernant le nombre de conducteurs de chasse-neige et l'équipement dont nous disposons, à vrai dire. Je sais que, ces dernières années, l'entretien des routes en hiver n'a pas été bon. Il a été très mauvais, surtout dans les régions rurales. Dans ma région de



Fredericton-Grand Lake, les conducteurs de chasse-neige travaillent beaucoup trop d'heures — franchement, au point où la sécurité est compromise, à mon avis —, et certains d'entre eux démissionnent même ; je dois donc insister encore là-dessus. Je pose la question suivante au ministre : D'autres conducteurs de chasse-neige se présenteront-ils en nombre suffisant pour déneiger les routes au besoin cet hiver? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Oliver : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député de la question. La capacité de déneigement est certainement une préoccupation de premier ordre. Comme je l'ai dit hier, environ 90 % de nos ressources et de nos chasse-neiges sont prêts à être utilisés, et nous essayons continuellement d'améliorer la situation. De nouvelles ressources s'ajoutent au système. À l'heure actuelle, nous envoyons aussi des conducteurs de chasse-neige dans la région de Miramichi, où ils suivent une formation d'une semaine sur le déneigement. Nous continuons d'améliorer les ressources — tant en personnel qu'en équipement. Nous continuerons à surveiller la situation et à veiller à ce que nous ayons les ressources nécessaires pour déblayer toutes les routes du Nouveau-Brunswick.

M. Austin : Je suis reconnaissant au ministre de sa réponse. Effectivement, nous devons renforcer le ministère des Transports, surtout relativement à l'entretien hivernal. J'ai hâte de travailler avec le ministre et le gouvernement pour rendre cela possible. Encore une fois, les régions rurales sont généralement les plus touchées. La situation touche les intervenants d'urgence et les gens qui se rendent au travail, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'économie.

D'ailleurs, les gens sont habituellement compréhensifs. Ils paient des taxes et impôts très élevés dans la province, et tout ce qu'ils veulent, c'est obtenir des services gouvernementaux de base dans un délai raisonnable. Encore une fois, je crois que l'entretien hivernal est l'un de ces services gouvernementaux de base. Je veux simplement dire que j'ai hâte de travailler avec le ministre et le gouvernement pour veiller à ce que nous ayons suffisamment de chasse-neiges sur la route et suffisamment de conducteurs de chasse-neige pour faire fonctionner l'équipement. Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Oliver : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au député de ses observations. Je sais très bien que nous devons entretenir plus de 19 000 km de routes. Je vis dans une région rurale et je sais qu'un entretien hivernal adéquat est important ; nous continuons donc à déployer des efforts pour que les ressources soient effectivement en place. Il s'agit d'une préoccupation dans tous les coins de la province. Comme vous le savez, les conditions hivernales diffèrent entre le nord, le sud et le nord-ouest ; il est donc toujours difficile de faire face à de telles situations. Nous continuerons d'apporter des améliorations et de veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient en place. Merci.

Soins de santé

M. Kenny : Merci, Monsieur le président. Comme nous le savons tous, l'Hôpital régional Chaleur fournit des services à tous les gens du nord-est de la province. Monsieur le président, la



sécurité est d'une importance capitale pour les personnes du nord-est de la province. Ces personnes, ainsi que le député de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore et d'autres parlementaires, ont de sérieuses préoccupations au sujet des services de l'unité d'obstétrique de l'Hôpital régional Chaleur. Monsieur le président, les problèmes à l'Hôpital régional Chaleur ont fait les manchettes au cours des derniers jours.

Je veux poser une question importante au ministre de la Santé. Le ministre de la Santé peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour corriger la situation qui cause beaucoup d'anxiété et d'incertitude chez les femmes enceintes et leur famille dans la région de Chaleur et dans la Péninsule acadienne, surtout dans les conditions hivernales actuelles? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Flemming : Je veux remercier le député d'en face de la question. Je tiens à dire aussi que, puisque nous avons tant parlé de coopération dernièrement à la Chambre, si jamais un sujet a mérité que nous nous mettions d'accord, que nous collaborions et que nous travaillions ensemble pour trouver une solution, c'est celui-ci. Je remercie donc le député. Je remercie aussi le député et ses collègues d'avoir porté le problème à mon attention et je les remercie du travail que nous avons accompli jusqu'à présent. Je dirais, sans vouloir être mesquin, que le maire de Bathurst aurait intérêt à communiquer avec moi ou ses députés au lieu de soulever la question sur les médias sociaux. Nous sommes tous dans le même camp.

Des problèmes se posent. Une pénurie de main-d'oeuvre sévit. Une pénurie de main-d'oeuvre réelle sévit, et nous devons y remédier. Vitalité envoie du personnel infirmier de la région de Bathurst suivre une formation à Campbellton et suivre une formation à Miramichi en obstétrique. La formation aura lieu aussitôt que possible afin que le personnel infirmier soit rapatrié à Bathurst pour rétablir...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Kenny : Merci pour votre réponse, Monsieur le ministre. C'est un dossier très important pour nous, dans le nord du Nouveau-Brunswick, et tout particulièrement pour les mamans et les familles.

[Traduction]

Monsieur le président, je vous remercie de la réponse. Cela dit, j'ai moi aussi eu l'occasion de parler d'examiner la situation en en discutant directement avec le PDG de Vitalité, avec vous, Monsieur le ministre — par l'intermédiaire du président —, ainsi qu'avec l'ancien ministre de la Santé.

J'aimerais demander au ministre s'il a une idée du moment où la formation du personnel infirmier sera terminée. Comme nous le savons tous, il y a un déficit en ce qui a trait au



recrutement et ainsi de suite. Je sais qu'il faut un peu de temps pour assurer une formation adéquate. Pouvez-vous nous faire rapport afin de nous donner une idée du temps qu'il faudra pour rétablir les services à l'unité d'obstétrique de Bathurst et de la date de reprise prévue? Je tiens aussi à vous remercier de votre réponse à cet égard. Il est question de collaboration, et cela est important.

L'hon. M. Flemming : Merci, Monsieur le député. Je pourrais très facilement prendre la parole et dire que la situation s'est produite en raison du gouvernement précédent. Je ne le ferai pas, car nous devons tous composer avec des pénuries de main-d'oeuvre et avec la situation actuelle. Nous travaillons ensemble.

Je rencontrerai le PDG du Réseau de santé Vitalité demain. Je traiterai prioritairement le dossier. Il serait irresponsable de ma part de choisir aléatoirement une date et de dire que tout sera réglé à telle ou telle date. Il est important que les membres du personnel infirmier de la région de Bathurst soient bien formés pour qu'ils puissent apporter une expertise dans la collectivité qui en a besoin. Je ne peux pas donner une date à l'heure actuelle. Je pourrai peut-être en donner une après mes réunions avec Vitalité demain.

Je vous assure toutefois que, si jamais un dossier a été rassembleur, pour ce qui est des résultats que nous voulons obtenir, et si jamais un dossier a retenu toute mon attention, pour ce qui est d'atteindre le résultat voulu, c'est bien celui-ci. Je vous remercie de vos questions, Monsieur le député. Elles sont très pertinentes.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. La période des questions est terminée.

